

(Setsen khan) ¹⁾, le petit-fils aîné de l'empereur *Yu-tsong* ²⁾. Il est conforme aux règlements que je dois assumer la dignité suprême ³⁾. D'ailleurs il n'y a aucun de mes cousins aînés ou cadets qui me dispute le pouvoir.

Si l'on compare les circonstances dans lesquelles s'est produite cette sorte de mort d'empereur ⁴⁾ avec les événements qui se sont passés depuis que (notre dynastie) a pris le gouvernement jusqu'à maintenant, les cœurs des hommes comprendront difficilement (ce qui vient de se passer) ⁵⁾. Il convient de calmer le peuple et de faire que dans tout l'empire les cœurs des hommes puissent se tranquilliser. Si je prends donc le pouvoir immédiatement et ici-même, et si je l'annonce, c'est pour obéir aux sentiments de la multitude.

Le neuvième mois, le quatrième jour, me trouvant dans les grands ordos de l'empereur *Tchieng-ki-sseu* (Tchinghiz khan), la dignité suprême je l'ai assumée, et, pour faire que les cœurs de la foule du peuple soient calmés, cet édit d'amnistie a été rendu».

N° XVII.

Dans la première partie de ce Mémoire, nous avons étudié trois rédactions, datant respectivement de 1311, 1314 et 1325 (n^{os} IX, X et XII), d'un édit qui fut proclamé à diverses reprises par les empereurs Mongols pour exempter de taxes des religieux; nous avons

1) Cf. p. 37, n. 1.

2) Cf. p. 37, n. 2.

3) Littéralement: «Dans la grande dignité il convient que je m'assoie en ce lieu, c'est ce que les règlements ont (c'est-à-dire prescrivent)».

4) 晏駕, littéralement «équipage retardé», est une expression qui désigne la mort d'un empereur. Les mots 這般 «de cette sorte» donnent à entendre que cette mort a été le résultat d'un assassinat.

5) En d'autres termes, l'assassinat de l'empereur *Ying-tsong* (Schodi-bala) est un fait qui est contraire à la légalité et qui est fort différent de tout ce qui s'est passé jusqu'ici sous la dynastie des *Yuan*; les hommes ne comprennent pas comment un tel forfait a pu se produire et il importe de les rassurer au plus tôt.